

Circonscription SAINT ANDRE DE
CUBZAC

Nom et coordonnées de l'école : RPI Asques – Saint Romain la Virvée Ecole Publique Ecole Publique Le Bourg 65 rue Milonis	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 1^{er} TRIMESTRE Date : le 18 octobre 2022
Communes : Asques Saint Romain la Virvée	

Présents :

Président(e) - (directeur d'école) : Laure GUEZENNEC

Inspecteur (trice) de l'éducation nationale : Stéphanie CANTAUT

Equipe enseignante :	Sandrine LUNET, Carine PACE, Mari-Wenn ALLAIN, Nathalie LEFEBVRE, Laure GUEZENNEC
Le maire ou son représentant :	Murielle DARCOS (maire d'Asques), Alain MONTION (maire de St Romain) Lucile Monchany (élue St Romain la Virvée)
DDEN :	Françoise MERCIER (excusée)
Invités (personnel municipal, parents d'élèves...) :	Lora CASTETS, Jennifer SABOULARD, Elise BITEAU

Excusés :

Magalie LAFITTE, représentante des parents d'élèves

Début du conseil d'école : 18h

Secrétaire de séance :

Préambule :

Le regroupement des deux conseils d'école d'Asques et de St Romain est voté à l'unanimité.
Cette année, Mme GUEZENNEC en sera la présidente.

Tour de table de présentation de chacun des membres.

I. Fonctionnement de l'école

a/ Règlement intérieur et Charte de la Laïcité :

- Le règlement intérieur est amendé en 2 points, à l'unanimité pour chaque ajout :
 - Conformément au Règlement Départemental de Gironde, un ajout concernant les relations parents-enseignants sera intégré sous la forme suivante : ***Dans toutes leurs relations avec les membres de la communauté éducative, les parents d'élèves doivent faire preuve de réserve et de respect des personnes et des fonctions.***
 - Toujours en conformité avec le Règlement Départemental et prenant en compte l'arrivée importante d'enfants avec des couches à la rentrée, sera ajoutée la phrase suivante : ***Les enfants en cours d'acquisition de la propreté seront accompagnés conjointement à la famille. Les couches ne sont pas acceptées.***
- Outre la Charte de la Laïcité, une nouvelle charte sera à ajouter : la charte de l'école inclusive. Celle-ci est présentée à l'ensemble des membres du conseil.

b/ Le harcèlement à l'école :

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, les écoles du RPI ont mis en place un protocole de gestion des situations de harcèlement.

Un temps de prévention au sein de chaque classe d'élémentaire a été mené fin septembre.

c/ Sécurité à l'école :

- Les exercices d'évacuation incendie ont eu lieu le 13 septembre à Asques et le 15 septembre à St Romain.

- le PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté

Pour le premier exercice, il s'agit du PPMS Attentat Intrusion, il a eu lieu le 3 octobre à Asques et aura lieu le 21 à St Romain.

Le scénario choisi par l'école d'Asques a été celui de la fuite vers le lieu de repli qui est la halte nautique, au port d'Asques. Tout s'est bien déroulé, les élèves ont été relativement discrets dans les rues du village. Arrivés sur place, les enseignantes ont été surprises de ne pas pouvoir entrer par la même issue que l'année précédente. L'entrée se fait désormais par le haut du bâtiment.

Concernant l'école de St Romain, l'exercice n'a pas été réalisé à l'heure du conseil d'école mais le scénario choisi est celui du confinement.

Par ailleurs, concernant la sécurité des locaux de St Romain, Mme Guézennec demande que le code du portillon ne soit pas diffusé de cette façon. Il est rappelé la responsabilité de la directrice dans le cadre du temps scolaire concernant la sécurité des usagers de l'école et Mme Guézennec demande à être informée de la présence de personnes étrangères (artisans, livreurs, conseillers, etc.) à l'école et propose d'ouvrir elle-même au besoin. M. Montion convient qu'un changement de code est envisageable pour restreindre l'accès au portillon.

- Les assurances scolaires : depuis quelques temps, les enseignantes rencontrent des difficultés à collecter les assurances scolaires. Suite à l'interrogation de la cellule juridique du Rectorat, il est rappelé que **la responsabilité civile et l'individuelle accident sont obligatoires en cas de sortie dépassant les heures scolaires (sorties avec départ anticipé/ retour retardé ou pique-nique). De fait, en l'absence de ces justificatifs d'assurance, les enfants ne seront pas acceptés pour les sorties.**

c/ Hygiène à l'école :

- A Asques, les enseignantes précisent que les distributeurs de papier pour s'essuyer les mains sont très souvent bloqués et les enfants ne peuvent donc pas s'en servir. Il arrive aussi régulièrement qu'il n'y ait plus de savon ou de papier dans les toilettes.

- Le chauffage a été révisé, mais il est envisagé de changer le système, ce qui va entraîner de lourdes dépenses pour la commune d'Asques.

- La surveillance des toilettes est évoquée dans une question émanant des parents : il est rappelé que la pudeur des enfants évolue. Ils doivent également être responsabilisés dans leur rapport aux autres et à la pudeur de chacun, des rappels sont effectués en ce sens par les enseignantes à de nombreuses reprises. Par ailleurs, la question étant peu précise, les enseignantes précisent qu'il n'y a eu qu'un seul événement à leur connaissance, de perturbation dans les toilettes – événement qu'elles ont réglé.

- Concernant la propreté des toilettes, il est également du devoir des familles de responsabiliser les enfants quant à l'hygiène à maintenir dans les lieux d'aisance (tirer la chasse par exemple). Cela est du ressort de l'éducation plus que de l'instruction scolaire.

- La climatisation n'a jamais été envisagée pour les locaux d'Asques, l'école étant en pierre, avec des murs épais. Un point de fraîcheur sera installé dans la médiathèque.

- En réponse à une question des parents d'élèves : les enfants se salissent à l'école, c'est un fait normal et acceptable, les gravillons sont une question de sécurité sous la structure. Il est rappelé que les enfants scolarisés à Asques ont entre 7 et 11 ans et sont donc capables de vider leurs chaussures ou prendre soin de leurs vêtements. Un projet de réfection de la cour est prévu mais le surcoût des travaux est un poste budgétaire important à supporter pour la mairie. Il entraînera donc des restrictions sur d'autres postes de dépenses.

- A St Romain, l'intervention du plombier se faisant attendre pour la réparation d'un lavabo, Monsieur Montion indique qu'il va rappeler l'artisan. Mme Guézennec fera de même de son côté.
- La climatisation, en panne depuis mai, doit bénéficier de l'intervention d'un technicien Mitsubishi mais les délais d'intervention sont extrêmement longs, les pièces électroniques rencontrant une pénurie.
- Mme Pace rappelle qu'un rideau occultant avait été demandé au 2nd conseil d'école de l'année 2021-2022, elle réitère sa demande. Monsieur Montion valide l'installation de ce rideau pour le confort de la classe.

d/ Budgets :

Ils sont attribués par année civile.

e/ Coopérative scolaire :

La coopérative scolaire sert à financer des sorties, du petit matériel consommable (cuisine, bricolages, expériences,...), des projets, des goûters collectifs lors d'occasions, les costumes, des interventions d'animateurs etc.

Il reste 4450,22€ à ce jour. L'AIPE a fait un don de 1700€ et les participations volontaires de début d'année ont rapporté 701€ qui ont permis de compenser le paiement tardif des photos scolaires de 2021, d'un montant de 2600€.

f/ Demande d'utilisation des locaux scolaires :

- Rappel des dates de manifestations festives du RPI :
- 9 décembre à Asques : marché de Noël
- 24 mars à St Romain : Carnaval. A ce propos et suite à une question des parents, les enseignantes déclarent qu'elles suivront les recommandations du ministère concernant la crise du Covid à ce moment-là. Toutes souhaitent se regrouper à nouveau mais elles ne sont pas maîtresses de l'évolution de la crise sanitaire.
- 23 juin à St Romain : fête de l'école

II. Communication :

Les outils de communication restent les mêmes : mails, cahier de liaison et téléphone.

A la suite de questions des parents d'élèves, un tableau récapitulatif est présenté par Mme Guézennec.

LES DIFFERENTES COMMUNICATIONS DE L'ECOLE

Type de communication	Recommandations légales	Notre pratique	Les supports	Les attentes ?
Manifestations festives	aucune	à la rentrée	cahier rouge et/ou mail	
Informations de sortie	aucune	Entre 3 et 5 jours minimum	cahier rouge et/ou mail	
Autorisation de sortie	au moins 24h avant la sortie	Minimum 5 jours avant	cahier rouge et mail	
Réunions de rentrée	aucune	au moins 5 jours avant	cahier rouge et mail	
Convocations CE	8 jours avant	8 jours avant	mail	
Demande de rdv parents	aucune	adaptable	cahier rouge et/ou mail	
Projets divers	aucune	au mieux et sans obligation de réalisation pour les familles	cahier rouge et/ou mail	

Réponse aux parents	aucune	au mieux dans le respect du droit à la déconnexion	cahier rouge et mail	
Informations utiles (poux...)	aucune	24 à 48h plus tard	cahier rouge et/ou mail	

Le panneau d'affichage de l'école, actuellement inaccessible du fait de son positionnement près des toilettes de la garderie va être déplacé à l'extérieur, sans doute dans le sas sous le préau d'entrée pour rester protégé des intempéries mais être accessible sur le temps d'ouverture de l'école (7h-18h30).

III. Projets et vie de l'école :

a/ Axes généraux:

- Le projet d'école 2020- 2024 a été rédigé en juin 2021. Il comporte trois axes :
 - o Axe 1 : Améliorer les résultats des élèves dans les apprentissages fondamentaux (en lien avec celui du collègue)
 - o Axe 2 : Favoriser une scolarité sereine (pour les élèves, les parents, les personnels et les enseignantes)
 - o Axe 3 : Développer des compétences culturelles et citoyennes et l'ouverture au monde (milieu rural)

b/ Présentation des manuels :

- CP : *Taoki* en lecture et fichier *Les Nouns* pour les maths en CP et *Pour comprendre les maths* en CE1
- CE1 : *Réussir son entrée en grammaire* et *Pour comprendre les maths*
- CE2 : idem
- CM1/CM2 : *Réussir en grammaire / Méthode Heuristique Mathématique (MHM)* /Manuels *Pour comprendre les maths*

Le choix est fait d'une continuité des outils au sein du RPI. Les CP expérimentent les Nouns cette année, suite à la formation en mathématiques dont ont bénéficié les enseignantes durant l'année 2021-2022.

c/ Projets et vie de l'école :

- Projet du RPI : La nature
 - o Semaine du goût organisée par les deux écoles du RPI : dégustations selon des couleurs à St Romain, cuisine et dégustations à Asques.
 - o Les élèves d'Asques ont établi un partenariat avec le SMICVAL afin de réduire la quantité de déchets au sein des classes en sensibilisant les enfants au tri, en trouvant des alternatives différentes à leur consommation. Le SMICVAL interviendra deux demi-journées à l'école en début d'année 2023. Ces interventions en classe seront suivies de la visite du centre de tri à St Denis de Pile dans le courant du mois de mars/avril (les enfants participeront à des ateliers de fabrication d'objets recyclés), et de la visite du site d'enfouissement des déchets de Lapouyade.
 - o Les élèves de l'école d'Asques bénéficieront cette année encore d'un partenariat avec la médiathèque d'Asques. Ils pourront emprunter des livres à la médiathèque sur le temps de récréation du mardi après-midi pour les CE1/CE2, et du vendredi après-midi pour les CM1/CM2.
 - o La classe de CE1/CE2 participe à un projet élaboré par la CDC du Fronsadais « Découverte des arbres en chansons » avec Agnès et Joseph Doherty, deux artistes musiciens. Ils interviendront à deux reprises en classe : 9 ou 10 janvier et 24 ou 25 avril. Ce projet engage les élèves dans la création d'une chanson. Les deux interventions aboutiront ensuite à une balade contée musicale le 30 mai au Château Rouet, à Saint Germain de la Rivière. Le projet est entièrement financé par le Communauté de Communes du Fronsadais, la DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental de la Gironde et l'IDDAC.
 - o La classe de CM1/CM2 participe également à un projet élaboré par la CDC du Fronsadais « Bonobo, musique et illustration » avec la compagnie Fracas. Un atelier de sensibilisation

musicale et un atelier illustrations seront proposés aux élèves en classe : le 15 novembre et le 2 décembre. Les élèves assisteront à un spectacle à mi-parcours entre le théâtre d'ombres et le dessin animé le 18 novembre au Baz'art de Fronsac. Le projet est entièrement financé par le Communauté de Communes du Fronsadais, la DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental de la Gironde et l'IDDAC.

- L'école de St Romain prévoit une sortie par période en fonction des projets menés en classe. Une sortie de proximité a eu lieu au Château Baronnet pour un travail autour des pommes. La classe de MS-GS-CP fera classe dehors 1h tous les mardis pour découvrir l'environnement proche des enfants.
- Un projet de fleurissement de la cour est proposé et accepté par la mairie de St Romain. Un second projet de plantations potagères sera mené conjointement.

d/ Accueil périscolaire :

- Il y a eu un changement de prestataire cantine à Asques. La cantinière cuisine plus et les enfants mangent mieux. Les enfants sont resservis jusqu'à 3 fois. Les quantités sont étudiées par des nutritionnistes pour correspondre aux besoins des enfants.

- Les services durent environ 40/45 minutes et les enfants ne sont pas privés de temps de repas. En revanche, quand leur comportement n'est pas adapté, ils sont isolés sur un court laps de temps afin de se calmer. Le collectif nécessite la prise en compte de tous et le respect des règles de vie. Il est indispensable que le cadre soit compris et accepté pour que le temps du repas reste un moment convivial, sans nécessité de rappel à l'ordre.

- Aucun enfant n'est privé de son temps de pause méridienne.

- A St Romain, lorsque les PS-MS sortent du réfectoire, ils font un passage aux toilettes qui est souvent long – les ATSEMs ne sont que 2 pour gérer 29 enfants non autonomes encore. Il n'est pas demandé expressément aux grands d'attendre dans la cantine mais aucun fonctionnement n'a été clairement établi pour ce temps de passation. Une réflexion sera donc menée en équipe pour favoriser une circulation plus fluide des enfants. Il est à noter que ce « blocage » des plus grands est une situation exceptionnelle qui ne s'est produite que quelques fois, les plus petits ayant souvent fini de manger avant le groupe des grands.

- Le projet de destruction et reconstruction de la cantine est toujours d'actualité, cependant Monsieur Montion précise qu'il y a un surcoût très important de l'ordre de 20 à 30 %. Les subventions en revanche n'ont pas été abondées. Par ailleurs, le permis de construire, déposé depuis le printemps dernier, n'est toujours pas validé. Il y a également un problème de disponibilité des artisans et de la nécessité d'effectuer la destruction du vieux bâtiment pendant l'été.

Durant le temps des travaux, la salle des fêtes sera réquisitionnée pour installer le matériel de motricité mais également la cantine provisoire.

IV. Parcours de l'élève :

a. Dispositifs d'aide :

- Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficulté) : composé d'un psychologue scolaire, Adeline Cormier et d'une maîtresse G (rééducation en psycho-pédagogie), Isabelle Lacoste. Les enseignantes travaillent beaucoup avec eux et apprécient les gestes professionnels de chacun. Leur éclairage est souvent très aidant professionnellement.

-Pôle ressource : l'objectif de cette équipe composée de conseillers pédagogiques, d'un psychologue scolaire, de l'Inspecteur de l'Education nationale, de directeurs d'école, est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

b/ Structures spécialisées :

- ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire) pour les enfants présentant un handicap ou un trouble de l'apprentissage. Elles sont à La Lande de Fronsac et St André de Cubzac. Il existe maintenant une ULIS collège à Vérac.

- Segpa : au collège, c'est une préparation à la professionnalisation. Le niveau de la Segpa est un équivalent CE2 pour un 6ème.
- CMPP (Cenon) : Centre Médico-Psycho-Pédagogique
- CMP (Pugnac / Libourne) : Centre Médico-Psychologique

c/ Objectifs et actions du cycle 3 (CM1-6ème) :

A ce jour, rien n'a été mis en place.

Questions des parents d'élèves : les questions ont été abordées au fil de l'ordre du jour.

Il est rappelé que la formulation des questions doit être neutre, sans accusation ni agressivité et doit permettre d'apporter un éclairage opportun pour la vie de la collectivité et de l'école en général. Il conviendra d'appliquer cette règle à chaque conseil d'école, en accord avec l'amendement voté pour le règlement intérieur et concernant les obligations des parents.

Fin du conseil d'école : 20h15

Le prochain conseil d'école aura lieu le : **mardi 28 février 2023**

Fait à St Romain le 20 octobre 2022

Le Directeur ou la Directrice,
Président(e) du Conseil d'Ecole

La Secrétaire de séance :

Co-secrétaire de séance :

Laure GUEZENNEC

Carine PACE

Jennifer SABOULARD

